



Retrouvez la FAQ du webinaire

« L'intérêt de travailler en réseau européen de collectivités »

Questions posées à Laura Liger, Direction générale de la politique régionale et urbaine, Commission européenne

1. Pouvez-vous nous partager le lien vers l'appel à projet interreg dont vous avez parlé, jusqu'au 9 juin ?

Réponse : <https://www.interregeurope.eu/next-call-for-projects>

2. Bonjour, existe-t-il un programme pour aider les petites communes à embaucher des techniciens experts des fonds européens ?

Réponse : Quelques éléments de réponse : à ma connaissance non, mais l'expertise existe en externe : réseaux d'élus, de CT, Point de contact des différents programmes, accompagnement dédié mis en place par certains CR ou CD notamment

Questions posées à Sabine Martorell, Cheffe de projet Pôle Territoires et cohésion, AFCCRE (AFCCRE)

1. Bonjour, pourriez-vous indiquer le lien vers le document de la AFCCRE sur le guide des programmes climat et environnement ?

Réponse : Guide de l'AFCCRE : <https://afccre.org/fr/node/4247>

2. J'aimerais que vous puissiez évoquer les alternatives quand des collectivités, comme des communes rurales ou de petites intercommunalités n'ont pas cette ingénierie ou le personnel pour porter cette dimension d'expertise ou d'excellence évoquée leur permettant peut-être la présence, au moins la participation active à ces réseaux et autres structures. Des structures d'ingénierie locales (type agences d'ingénierie départementale sous forme d'établissements publics par exemple) peuvent-elles porter ces démarches ? intégrer les réseaux ? porter une expertise mutualisée ? avez-vous des exemples ? merci

Les réseaux généralistes ou thématiques de collectivités territoriales sont sans doute un moyen de « palier » à cette absence d'ingénierie. C'est par exemple des réseaux tels que Leader France.



Questions posées à Jenny Koutsomarkou, Cheffe d'Unité Communication, Secrétariat URBACT

1. Pourriez-vous citer des exemples de programmes dédiés aux territoires ruraux ? Existe-t-il une correspondance des programmes Initiative Urbaine Européenne et Urbact pour les milieux ruraux ?

Réponse : Bien qu'initialement dédié aux problématiques urbaines, URBACT s'étend aujourd'hui aux territoires ruraux. Quelques Collectivités ont dernièrement candidaté pour intégrer des réseaux sur les mobilités alternatives en milieu ou encore sur l'alimentation.

D'autres programmes européens interviennent spécifiquement sur les problématiques rurales. Ainsi, le [Fonds européen agricole pour le développement rural](#) (FEADER), instrument de la Politique agricole commune (PAC), vous donnera la possibilité d'obtenir des fonds pour développer des projets. Dans ce sens, le [Réseau rural français](#) (RRF) va au-delà des enjeux agricoles et permet aux Collectivités d'échanger les bonnes pratiques locales tout en donnant un cadre de discussion entre pairs sur les changements de politiques à prévoir.

Pour savoir comment l'Union européenne intervient en France, il vous est possible de consulter le site Internet de [l'Europe s'engage en France](#) et de prendre attache auprès de vos Conseils régionaux, souvent autorité de gestion des fonds européens en France.

Questions posées à Mathieu Copere, Point de contact national URBACT France et Luxembourg

1. Quelle possibilité pour les Départements de participer à Urbact ? dans les groupes d'action locale ou comme partenaire ?
2. Les intercommunalités peuvent-elles participer à ce type de programme ?
3. Ma question vaut également / à la réponse de M. COPERE : une structure qui représenterait plusieurs collectivités sans être une intercommunalité ?

Réponse : URBACT se destine principalement aux Collectivités locales européennes. En France, sont éligibles les communes (et arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille), les intercommunalités, ainsi que les agences publiques locales, sans limites de taille de population. Ces structures sont les principaux bénéficiaires du programme et sont regroupées en tant que partenaires villes (city partners).

En complément, d'autres bénéficiaires peuvent intégrer des réseaux URBACT en tant que partenaires non-ville (non-city partners), sans pouvoir devenir chef de file. Ainsi, les Conseils départementaux, régionaux et certaines autorités nationales sont éligibles. Peuvent également être inclus dans les réseaux des Universités et des centres de recherches spécialisés dans les sujets urbains.

Les groupes locaux URBACT sont des groupes de réflexion que doivent mettre en place chaque partenaire. Son objectif est d'envisager la mise en œuvre territoriale des idées échangées dans le cadre du réseau transnational. Sa composition est à la discrétion du partenaire mais il est vivement encouragé d'y intégrer un maximum de parties-prenantes liées à la thématique traitée. Ainsi, des services départementaux voire régionaux peuvent intégrer un groupe local URBACT à la demande du partenaire.



Questions posées à Gwenn Straszburger, Direction générale Communication, Commission européenne (BELC)

1. Comment s'inscrit-on au programme BELC ?

Réponse : Tout représentant élu à l'échelon local (village, ville, agglomération, région ou tout autre niveau de collectivité locale) qui exécute actuellement son mandat peut participer au réseau. Ces personnes participent pour le compte de leur collectivité locale. Bien qu'il n'y ait pas de limite au nombre d'élus locaux pouvant participer au réseau, chaque autorité locale ne peut désigner qu'un seul membre à participer au réseau.

Pour participer au réseau, la personne doit compléter un formulaire sur le site Web du projet et envoyer une déclaration signée comprenant les signatures du représentant légal de l'autorité locale, ainsi que la signature du conseiller local désigné en tant que membre du réseau.

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site du Réseau Bâtir l'Europe avec les Élus Locaux : https://building-europe-with-local-councillors.europa.eu/call-applications_fr

L'intérêt de travailler en réseau
européen de collectivités



Liste des liens mentionnés dans le tchat

Échange de ville à ville : <https://www.urban-initiative.eu/capacity-building/pilot-call-c2c-exchanges>

Examen par les pairs/peer review : <https://www.urban-initiative.eu/capacity-building/pilot-call-peer-reviews>

Site URBACT: <https://urbact.eu/>

Guide de l'AFCCRE : <https://afccre.org/fr/node/4247>

Newsletter URBACT: <https://urbact.eu/subscribe-newsletter>

BELC: https://building-europe-with-local-councillors.europa.eu/index_fr

Le Relais Culture Europe est le PCN du programme Europe Créative en France : <https://relais-culture-europe.eu>

Nous sommes à votre disposition pour toute question: vincent.soccodato@relais-culture-europe.eu

Pour les initiatives concernant les zones rurales je vous invite à consulter la plateforme suivante : https://rural-vision.europa.eu/index_fr